Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 089-218900249-20261019-2026_DRJH169-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-169

--

PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE AUPRES DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AUXERRE

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la maison des jeunes et de la culture d'Auxerre ;

Considérant la nécessité en cas d'empêchement du Maire de désigner un autre élu afin de le représenter.

Arrête,

ARTICLE 1er : En cas d'empêchement du Maire, Madame Irène DAUTREY, 6ème adjointe en charge de la Culture est désignée pour représenter le maire auprès de la maison des jeunes et de la culture d'Auxerre.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Irène DAUTREY
- La Direction de la Culture, sport, vie associative
- La Direction des ressources juridiques et humaines

Le Maire,

Signé électroniquement par : Mathieu DEBAIN
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Maire

Mathieu DEBAIN